

AVENANT N°1
AU REGLEMENT DE JEU “OPERATION MINI 2020”

France :

18+ | JOUER COMPORTE DES RISQUES : ENDETTEMENT, DÉPENDANCE... APPELEZ LE 09 74 75 13 13 (APPEL NON SURTAXÉ).

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.

Suisse

www.sos.jeu.ch 0800 801 381

Jeux gratuit : Gains, cadeaux, boissons, à l'exception des spiritueux et alcopops.

LE CASINO BARRIÈRE DE NICE, SAS au Capital de 1 600 000 €, ayant son siège social : 1 Promenade des Anglais, 06000 NICE, inscrite au RCS de Nice sous le n°318 026 820 organise un jeu gratuit sans obligation d'achat dénommé «**OPÉRATION MINI 2020**» ci-après désigné « le Jeu » dont le règlement a été déposé, le 21 Septembre auprès de Maître Molleville, Huissier de Justice situé au 14 Avenue Felix Faure à Nice.

Par la présente la société organisatrice souhaite apporter quelques aménagements au règlement déposé le 21 Septembre et dont les termes sont les suivants :

L'article 5.01 “Déroulé du jeu” - Etape 1 est remplacé par les présentes :

“Etape 1 : Le participant est invité à scanner sa propre carte de fidélité s'il en possède une ou à y insérer un jeton spécifique qui lui sera remis après son passage à l'accueil s'il n'a pas de carte de fidélité.

Cas 1 : Dans le cas où le participant est titulaire d'une carte de fidélité, la carte est reconnue grâce à la base de données clients. Ses nom, prénom, date de naissance et numéro de téléphone mobile sont nécessaires pour valider sa participation au jeu. Le participant, s'il le souhaite peut renseigner ou vérifier son email de sa fiche de participation.

Cas 2 : Dans le cas où le participant n'est pas titulaire d'une carte de fidélité. Le client après avoir inséré le jeton spécifique, sera invité à saisir les champs obligatoires : ses Nom, Prénom, sa date de naissance et son numéro de téléphone mobile, ainsi que le champ facultatif à savoir son email.

Ces informations personnelles sont stockées sur le serveur et seront exploitées uniquement dans le but d'effectuer le tirage au sort et conformément aux modalités définies à l'article 15 ci-après.

Une fois les informations saisies et vérifiées le participant valide sa participation au tirage au sort en appuyant sur le bouton « **Valider** » présent sur l'écran. Si le participant renseigne de lui même le champs non obligatoire email, ses données seront utilisées dans le cadre de communications du Groupe Barrière et du Casino dans lequel le participant participe au jeu dans les conditions exposées à l'article 15 ci-après. De la même manière il peut accepter que son numéro de téléphone mobile soit utilisé dans le cadre de communications du Groupe Barrière et du Casino dans lequel le participant participe au jeu. **C'est ainsi que les participants ayant laissé leur numéro de téléphone mobile, recevront un sms le jour du tirage au sort afin de leur rappeler l'heure de la tenue du tirage au sort. Aucune réponse n'est attendue en retour.**

Le participant a malgré tout la possibilité de valider sa participation dans la limite des champs obligatoires nom, prénom, date de naissance et son numéro de téléphone, sans que ces données ne soient utilisées à d'autres fins que dans le but d'effectuer le tirage au sort et conformément aux modalités définies à l'article 15 ci-après."

Le reste de l'article demeure inchangé.

L'article 5.02 Tirage au Sort du 10 Octobre à "huis clos"

Le 3e paragraphe commençant par "Dans le cas où le gagnant..." est remplacé par le paragraphe suivant :

"Dans le cas où le gagnant de la MINI était tiré au sort dans un autre établissement, ce gagnant ne pourra prétendre au même lot dans cet autre casino Barrière participant. Le gagnant ne peut obtenir qu'un seul lot "Voiture MINI". Pour déterminer le casino Barrière dans lequel le gagnant peut bénéficier de son lot "Voiture MINI", il sera pris en compte l'heure à laquelle le tirage au sort a été fait. Le premier des tirages au sort qui aura déterminé le participant comme le gagnant sera celui retenu. Aucune contestation ne sera admise à ce titre. Le deuxième tirage au sort ayant donné le participant comme gagnant sera alors annulé et un nouveau nom sera tiré au sort. le même process d'appel du participant tiré au sort sera appliquée : Le directeur ou un responsable du casino appellera sous contrôle d'huissier, le numéro présent sur le ticket de participation de la personne sélectionnée. La personne tirée au sort devra obligatoirement décrocher pour que le lot lui soit attribué. Dans le cas où le directeur ou un responsable du casino tomberait sur le répondant du tiré au sort, le participant perdra le bénéfice de l'attribution de son lot et la dotation sera remise en jeu. Il sera alors procédé à autant de tirages possibles jusqu'à ce que la personne dont le nom tiré au sort se manifeste par téléphone quand il est appelé par un représentant du Casino et dans les délais impartis ci-dessus et justifie remplir les conditions pour bénéficier du lot."

Le reste de l'article demeurant inchangé.

L'article 6.01 : Dotations tirage au sort est ainsi complété :

Dans le Casino Barrière de Nice, le Tirage au Sort permet de gagner le lot suivant :

Dotation	Quantités	Valeur unitaire publique du lot	Conditions
MINI Hatch F56 3 3 portes One	1	20 600€ TTC + frais	Modèle véhicule : MINI Hatch F56 3 3

75ch		de carte grise – montant variable selon le lieu de résidence du gagnant)	<p>portes One 75ch</p> <p>Couleur: Moonwalk grey</p> <p>Equipement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Jantes 15" Heli Spoke ● Radars de stationnement arrière PDC ● Détecteur de pluie et allumage automatique des projecteurs ● Régulateur de vitesse avec fonction freinage en descente ● Projecteurs avant et projecteurs antibrouillard Full LED ● Systeme de manoeuvres automatiques "Park Assist" ● Tissu "Firework" Carbon Black ● Volant Sport ● Fixation ISOFIX a l'avant avec desactivation de l'airbag passager ● Climatisation manuelle ● Siege passager réglable en hauteur ● Pack Connected Media <ul style="list-style-type: none"> ○ MINI Connected ○ Services ConnectedDrive (3 ans) + MINI Connected ○ Autoradio MINI Visual Boost ○ Services Apres-Vente connectes MINI TeleServices ○ Appel d'Urgence Intelligent ○ Fonctions "Ma MINI a distance <p>Frais de préparation, de mise en circulation et carte grise pris en charge par le Casino Barrière</p>
------	--	--	---

Le reste de l'article demeure inchangé.

Article 15. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS est ainsi modifié : “ Vos données seront traitées par la Société organisatrice, le Groupe Lucien Barrière et ses filiales, dénommées « Barrière», et telles que listées dans notre politique de confidentialité, agissant en tant que responsables du traitement, afin de permettre la participation et l'attribution des gains aux gagnants. A défaut, la participation sera considérée comme nulle.

La réponse aux questions marquées d'un astérisque (*) est obligatoire, à défaut nous ne pourrions pas traiter votre participation au jeu.

Les informations collectées dans le cadre du Jeu pourront être utilisées à des fins de prospection commerciale, sous réserve d'avoir obtenu l'accord préalable du participant via la case à cocher présente sur le formulaire d'inscription au Jeu.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/78, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de demander une limitation du traitement des données à caractère personnel vous concernant. Vous avez également le droit de vous opposer au traitement de vos données pour des motifs légitimes et le droit de vous opposer au traitement de vos données à des fins de prospection commerciale ainsi que le droit de nous donner des directives sur le sort de vos données après votre mort. Pour en savoir plus sur le traitement de vos données et sur l'ensemble de vos droits concernant vos données personnelles, veuillez consulter notre politique de confidentialité accessible sur le site internet www.casinobarriere.com pour exercer ces droits, veuillez nous écrire à crios@groupebarriere.com.

Il n'est pas autrement dérogé au Règlement, aussi tout ce qui ne fait pas l'objet du présent avenant demeure applicable.

Le présent avenant est déposé auprès de Maître Molleville, Huissier de Justice situé au 14 Avenue Felix Faure à Nice .

Le présent avenant et le Règlement sont disponibles gratuitement auprès de l'accueil du Casino Barrière de la société organisatrice à partir du 25 Septembre 2020 pendant les horaires d'ouverture.

Seule la version du Règlement et de son avenant déposée auprès de Maître Molleville, Huissier de Justice situé au 14 Avenue Felix Faure à Nice .fait foi et prévaut sur toute autre version du Règlement du jeu.

Dans le cadre de la législation française uniquement, la Société Organisatrice se réserve le droit de modifier, à tout moment, tout ou partie, des dispositions du présent Règlement. Ces modifications seront portées à la connaissance des clients par voie d'affichage à l'accueil du casino, notamment en cas d'évolutions techniques, légales ou jurisprudentielles.

Les additifs et modifications de Règlement éventuellement apportés pendant le Jeu seront affichés à l'accueil des Casinos Barrière et transmis à Maître Molleville Huissier de Justice.

Fait à Nice

Le 25 Septembre 2020